



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 30 août 2022 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

416, Route 138 :

La demande vise à rendre réputée conforme la marge latérale droite du garage détaché à 0,83 m au lieu de 1,0 m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

399, rue du Charron :

La demande vise à rendre conforme les éléments suivants :

- aménagement d'une cour pour poupons en cour avant au lieu des cours latérales ou arrière;
- en cour avant, installation d'une clôture à mailles de chaines au lieu d'une clôture décorative;
- en cour avant, installation d'une clôture d'une hauteur de 1,8 m au lieu de 1,0 m maximum;

comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 10 août 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca